Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID: 035-213502818-20230209-DCM2023\_007-DE

Département d'Ille et Vilaine Arrondissement de Rennes Canton de Rennes Sud-Ouest

## VILLE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023 Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à dix-neuve heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (27): Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, Mme BILLARD, Adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. HAGGAN (à partir de 19h05), M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. NOURRY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (6): M. CADIOU, Adjoint, Mme MAIGNOT, M. DAVID, Mme BOUSQUET, Mme RACHEDI, M. SALMON, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4): M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (à partir de 19h05)

M. DAVID a donné procuration à Mme LECHAPLAIN Mme BOUSQUET a donné procuration à Mme THO M. SALMON a donné procuration à Mme DUCAMIN

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

## 2023.007 Avantages sociaux aux agents – Titres-restaurant – Règlement intérieur – Modification

Rapporteur: Mme Ducamin

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération n°2022.036 en date du 30 mars 2022 approuvant les nouvelles conditions de participation financières de la ville à la protection sociale complémentaire et au bénéfice des titres restaurant et modifiant ainsi l'article « V-Avantages sociaux/B) du règlement intérieur des services municipaux,
- VU le budget principal 2023 de la Ville-de-Saint-Jacques-de-la-Lande;
- VU l'avis favorable de la Commission Ressources réunie le 25 janvier 2023 ;
- VU l'information diffusée au Comité Social Territorial réuni le 26 janvier 2023 ;
- VU le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de modifier les conditions d'octroi des titres restaurants aux agents de la Ville.

## Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Modifie les conditions d'attribution des titres restaurants (bénéficiaires et conditions d'octroi, et de versement) définies par la délibération n°2022.036 en date du 30 mars 2022, telles que précisées dans la présente délibération;
- Dit que les autres dispositions de la délibération n°2022.036 précitée demeurent inchangées ;
- Modifie, en conséquence, l'article « V-Avantages sociaux / B) Titres restaurants.
- Précise, enfin, que ces modifications du règlement intérieur seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023 Reçu en préfecture le 09/02/2023 Affiché le

ID: 035-213502818-20230209-DCM2023\_007-DE

Pour extrait conforme, Saint-Jacques-de-la-Lande, le 09 février 2023

Marie DUCAMIN

Maire

Sylvie LECOQ Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 0 9/02/23

Publié sur le site de la Ville le : O9/c2/23

Par le service affaires générales